

Fiche 7 Améliorer la transition entre la psychiatrie infanto-juvénile et la psychiatrie G

Groupe de Suivi	Repérage et prévention – Repérages Ados
Titre	2.3.3 Améliorer la transition entre la psychiatrie infanto-juvénile et la psychiatrie G
Catégories	Public :
	Thématique : Repérages Ados
	Offre de soins ou de services :
Cadrage Régional	Le PRS 2 formule cinq objectifs globaux et prioritaires pour cette tranche d'âge : -Étendre les programmes de renforcement des compétences psycho sociales et intégrer systématiquement cette dimension dans les programmes d'éducation à la santé et à la citoyenneté, de prévention des conduites à risques. -Assurer la disponibilité d'une offre d'accueil de premier recours dans tous les territoires, et structurer cette offre en s'appuyant notamment sur les Maisons des Adolescents, et sur un système de référence identifié pour les cas les plus complexes. Cette offre de premier recours doit s'appuyer sur un réseau permettant une évaluation psychiatrique spécialisée en cas de repérage de troubles. -À partir des expériences acquises, développer des alliances et structurer un système de coopération entre les acteurs de l'éducation et de la santé dans les trois rectorats permettant d'améliorer le repérage précoce des jeunes en situations de vulnérabilités et de les orienter vers une prise en charge adaptée (éducative, sociale, sanitaire, etc.). -Mener des actions de promotion de la santé individuelles (dépistages, accès aux droits, facilitation de la prise en charge), et collectives (empowerment, éducation pour la santé, etc.), en direction des groupes les plus exposés, et notamment des jeunes bénéficiant d'une prise en charge en matière d'insertion (mission locale, école de la deuxième chance, etc.), des étudiants salariés, LGBTI. -Améliorer la prise en charge par le système de soins des phases de transition entre enfance et adolescence, et adolescence et entrée dans l'âge adulte. Une attention particulière sera portée à la question des maladies chroniques, ainsi qu'à celle des jeunes en situation de handicap. Ces axes s'adaptent pour les projets relevant de la santé mentale. Une attention particulière doit être portée au diagnostic rapide des psychoses débutantes et à la mise en œuvre précoce des soins adaptés, dans une logique de rétablissement. Les actions relatives à la souffrance psychique des adolescents doivent être traitées en mobilisant à la fois les ressources pédiatriques et pédopsychiatriques, dans le respect des compétences de chacun.
Justification de l'action	Intégrer référence Diagnostic 92 Mettre en place des organisations internes aux établissements de santé permettant de rapprocher les cultures et de favoriser l'interconnaissance des équipes. o Le Groupe hospitalier Paul Guiraud a identifié des référents / interlocuteurs au sein des services de psychiatrie générale et de pédopsychiatrie, pour fluidifier le passage d'une prise en charge à une autre.
Description de l'action	Objectif :
	Déroulé prévu et calendrier :
	Territoire cible :

	Indicateurs d'évaluation : (suivi et résultat) ☐ Existence d'une organisation déployée au sein de chaque établissement de santé pour la coordination psychiatrie infanto-juvénile / générale, et évaluation qualitative de cette organisation
Acteur en responsabilité	
Acteurs impliqués	
Ressources prévues	
Références PTSM correspondantes	AXE 1. DEVELOPPER LE REPERAGE PRECOCE DES TROUBLES DE SANTE MENTALE 2.3 Développer des dispositifs spécifiques de soin psychiatrique pour les grands adolescents / jeunes adultes